

## LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Jack Burghardt: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur le Président, je veux reprendre le débat en vous parlant de la situation de la pêche sur la côte ouest. Avant le déjeuner, j'ai longuement parlé de certains aspects de la rationalisation de la flotte et du programme de rachat proposé par le gouvernement. J'ai dit qu'avant que le programme soit définitivement accepté, il faudrait élaborer certains critères.

Par exemple, on doit s'engager à entreprendre un vaste programme de mise en valeur du saumon sur la côte de la Colombie-Britannique. Car il ne suffit pas de réduire le nombre de bateaux ni de contrôler les stocks en s'en tenant strictement à des techniques de gestion, en accroissant le nombre des échappés tout en laissant détruire les frayères. Tout programme de restructuration de la flotte doit s'accompagner d'un programme de mise en valeur vigoureux et équilibré.

• (1550)

La question fondamentale est de savoir si les Canadiens auront convenablement accès à cette ressource qui se reproduit dans les cours d'eau du Canada. Cette question a même des répercussions dans nos relations internationales. D'ailleurs cette dimension internationale semble comporter quatre aspects très importants.

D'abord, nous ne disposons pas de données solides pour fonder nos jugements en ce qui concerne les stocks qui quittent les eaux territoriales canadiennes pour aller vers la haute mer. Nous croyons que la pêche au filet maillant pratiquée depuis des années a grandement contribué à diminuer le nombre de saumons qui reviennent dans les eaux canadiennes.

En second lieu, le gouvernement doit tenter par tous les moyens d'empêcher les pêcheurs japonais et asiatiques en général de se livrer à ce type de pêche en haute mer. C'est un mode d'exploitation extrêmement destructeur et coûteux fondé sur des ressources de provenance canadienne. Pour l'instant, le gouvernement ne prend pas sur ce front les mesures décisives qui s'imposeraient.

Certains députés ont proposé de rétablir le programme d'étiage en haute mer pour mieux déterminer ce qu'il advient de ces stocks et pour élaborer des méthodes devant assurer et leur survie et leur retour dans nos eaux.

Le troisième aspect de ces relations internationales concernant nos ressources en saumon, est le traité d'interception. Il est absolument irréaliste que le gouvernement tente de conclure un traité d'interception avec les Américains. Par contre, nous ne pouvons leur céder. Il faut résoudre ce problème afin que les Canadiens ne soient pas obligés d'abandonner une ressource canadienne pour conclure un traité d'interception. Il faut viser à conclure un traité juste et équitable nous permettant d'améliorer nos stocks, que pourront exploiter les pêcheurs canadiens et non les Américains. Il est donc essentiel de conclure un traité d'interception afin que le poisson d'origine canadienne reste entre les mains de Canadiens.

*L'Adresse—M. Skelly*

Enfin, le dernier aspect n'est pas le moindre. Je veux parler des limites frontalières et des problèmes de pêche qui en découlent. Nous savons que la Garde côtière américaine a arraisonné des bateaux canadiens qui franchissaient la frontière. Dans les occasions semblables, les Canadiens se sont montrés plus bienveillants à l'égard des Américains, mais, dans l'ensemble, le gouvernement canadien doit faire preuve de plus de fermeté au sujet des frontières et de leurs violations. Il s'agit de questions internationales qui doivent être résolues. Nous pouvons collaborer avec les Américains, mais nous devons aussi atteindre nos objectifs. Il importe de recueillir des données sur les ressources en haute mer, d'éliminer aussi la pêche de notre saumon au filet maillant en haute mer et de conclure un traité au sujet de l'interception.

Le domaine où le gouvernement manifeste le moins de cran est celui de la protection de l'habitat. Le parti conservateur a négligé d'énoncer sa politique et de prendre position au sujet de la protection de l'habitat. Sans frayères, nous n'aurons pas de poisson. Les conflits les plus importants surviennent dans le domaine de l'exploitation des ressources, la coupe du bois, l'exploitation minière, la pêche et l'aménagement des terres. Nous devrons à un moment donné délimiter l'habitat d'importance critique pour le poisson et habitat que personne ne pourra détruire. Il faudra le préserver pour les générations futures.

En Colombie-Britannique, le gouvernement néo-démocrate avait institué un programme pour constituer une réserve de terres agricoles, car 3 p. 100 des terres seulement étaient fertiles. Des ressources minimales en terres et en eau suffiraient en Colombie-Britannique pour conserver des pêches très précieuses. Nous devons mettre sur pied une méthode qui nous permettra de préserver l'habitat inviolable des pêches et non pas d'agir comme le préconise M. Pearse: «Construisez un établissement piscicole modèle, et vous pouvez sacrifier tout le fond d'une vallée.» Des habitats ont été détruits dans le Fraser et le Skeena, des projets tels que ceux de Kemano, de Quinsome et d'Amox que nous devons laisser tomber. Nous voulons que les habitats indispensables soient délimités et nous voulons aussi l'établissement d'un mécanisme inviolable pour les préserver, notamment un système pour préserver l'habitat. Les terres dans les estuaires, les zones d'élevage essentielles, les rivières et les cours d'eau indispensables à la ressource doivent être délimités et préservés à perpétuité.

Nous devons effectuer des études sur la question unifiée des ressources grâce auxquelles on fusionnera l'exploitation des ressources là où la chose est possible sans causer de tort. Je veux parler de certains endroits tels que le réseau Nimpkish, les rivières Owekino dans cette région, la Dean et la Kimsquit et certaines autres d'importance capitale. Si on continue à couper du bois sans tenir compte des études, des recommandations et des initiatives en matière de gestion unifiée des ressources, la région sera entièrement dévastée et la ressource disparaîtra progressivement. Enfin, il faut établir un conseil chargé de la gestion des ressources pour examiner ces questions et décider que, dans telle ou telle région on ne peut exploiter des mines ou couper du bois, car on risque d'y détruire une ressource qui devrait durer à tout jamais.